

Ministère de la Justice

**Budget des dépenses
1999-2000**

**Un rapport sur les plans et les
priorités**

Approuvé

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et procureure générale du
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Section I : Messages	1
A. Message de la Ministre	1
B. Déclaration de la direction	3
Section II : Vue d'ensemble du Ministère	4
A. Mandat, rôles et responsabilités	4
B. Objectif	5
C. Plan de dépenses	5
Section III : Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés	6
A. Sommaire	6
B. Détails par secteur d'activité	
<i>Services gouvernementaux au client</i>	7
<i>Droit et orientation</i>	16
<i>Administration</i>	27
C. Rapports consolidés	31
Section IV : Renseignements supplémentaires	34

Section I: Messages

MESSAGE DE LA MINISTRE

Notre système de justice est au cœur de ce qui fait du Canada un pays des plus sécuritaires où il fait bon vivre. Un système de justice qui se veut accessible, abordable et efficace doit continuer à évoluer pour faire face au défis du prochain millénaire. J'ai donc le plaisir de présenter le **Rapport sur les plans et les priorités pour 1999-2000** du Ministère.

Ce rapport renferme des renseignements sur les activités liées à mes responsabilités en tant que ministre de la Justice, procureure générale et première conseillère juridique de l'État. Il expose également les objectifs et priorités principaux de mon Ministère ainsi que les résultats que nous comptons obtenir.

Les Canadiens veulent un système de justice qui repose sur les valeurs qui nous sont chères à tous : le respect, la responsabilité, l'impartialité. Ils veulent que ces valeurs se reflètent dans des politiques et programmes du ministère de la Justice qui soient rentables, adaptés aux besoins de la population et à l'écoute de la collectivité.

Les priorités des Canadiens sont les priorités de mon Ministère. Nous nous sommes attaqués fermement au problème du crime chez les adolescents en mettant l'accent sur la prévention du crime et en répondant avec respect et compassion aux besoins des victimes. Le ministère de la Justice continuera à être un partenaire essentiel des programmes fédéraux qui visent à protéger le bien-être des Canadiens et à rendre nos communautés plus fortes et plus sûres. Nous élaborons la politique du ministère de la Justice en tenant compte du fait que la population au Canada est de plus en plus diversifiée. Nous modifions le cadre juridique du gouvernement afin que les Canadiens puissent réussir dans l'économie mondiale et numérique.

En tant que conseiller du gouvernement du Canada sur des questions allant du droit international au commerce intérieur, le ministère de la Justice tentera de découvrir des moyens pratiques pour diminuer les pressions de plus en plus fortes qui se font sentir sur les ressources juridiques fédérales. Nous travaillons à maintenir la qualité, la rapidité et la rentabilité des services et conseils que nous fournissons aux ministères et organismes fédéraux.

Notre système de justice comme une des caractéristiques uniques et positives qui nous distinguent des autres pays. La paix et la sécurité est une partie intégrante de notre identité nationale. C'est avec enthousiasme que nous poursuivons notre travail pour renforcer la confiance du public en un système de justice moderne, axé sur le citoyen et prêt pour le 21^{ème} siècle.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada,

A. Anne McLellan

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Un rapport sur les plans et les priorités 1999-2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- ⌘ Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- ⌘ Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- ⌘ Sont complets et exacts.
- ⌘ Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Morris Rosenberg
Sous-ministre

Date

Section II: Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le ministère de la Justice fut créé par une loi adoptée par le Parlement de 1868 pour s'occuper des affaires juridiques de l'ensemble du gouvernement et de fournir des services juridiques à divers ministères et organismes. Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de Procureur général du Canada aussi bien que de ministre.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Cela implique la fourniture de conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, de même que la réglementation et la conduite de litiges. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*, et dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le ministre de la Justice a pour fonction principale de tenir compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement de lui. En outre, il est responsable en général des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur le service de police, le service correctionnel et les libérations conditionnelles. Le ministre de la Justice partage également la responsabilité de la politique sur la justice pénale, les droits de la personne, la famille et les adolescents, le droit administratif, la justice applicable aux autochtones, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les langues officielles, et le mandat gouvernemental touchant les tribunaux et les juges; et de la participation du Canada aux activités des organisations internationales visant le développement du droit international privé et l'harmonisation du droit privé. Qui plus est, le ministre de la Justice est chargé de la réalisation des objectifs de la politique à l'aide de programmes, des questions touchant l'équité du système de justice, des instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement, de la rédaction de projets de loi et de règlements du gouvernement, de l'examen des règlements et enfin, il doit veiller à ce que les lois et les règlements du gouvernement soient conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

B. Objectif

Fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques, superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale et proposer, dans ce contexte, des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable.

C. Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme :	655,3	629,0	600,2	591,2
<i>Moins:</i> Revenu à valoir sur le crédit	-	-	-	-
Dépenses nettes de programme	655,3	629,0	600,2	591,2
<i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor	33,6	78,4	135,9	92,7
<i>Plus:</i> Coût des services fournis par d'autres ministères	30,6	30,0	29,9	28,1
Coûts net du Ministère	652,3	580,6	494,2	526,6

* Reflète les changements inclus dans la Mise à jour d'exercice pour l'année financière.

Section III: Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés

A. Sommaire

Plans (<i>pour fournir aux Canadiens</i>) :	Stratégies (<i>qui se manifeste par</i>) :
<p>Des services juridiques rentables de qualité en temps utile au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.</p>	<ul style="list-style-type: none">• des mécanismes novateurs de prestation des services juridiques.• la conclusion de partenariats efficaces et efficients avec les ministères et organismes clients grâce à l’initiative des services axés sur la clientèle.
<p>Un cadre juridique équitable, efficace, abordable et opérationnel qui répond aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d’une société moderne, pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none">• la mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée à l’égard de la justice pénale,• des politiques juridiques contribuant de manière exhaustive et intégrée au règlement des questions complexes de manière complète et systématique,• un système de justice intégré, rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté,• un système de justice plus équitable et accessible qui tient compte des besoins d’une population diversifiée et changeante,• raffermir la confiance du public à l’égard du système de justice,• le leadership sur des questions de justice internationale par des approches dynamiques et cohérentes vis-à-vis des politiques et des opérations.

B. Détails par secteur d'activité

Services gouvernementaux au client

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses Prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses nettes	172,2	162,5	157,1	144,7

Objectif

Répondre aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Contexte opérationnel

Les principaux facteurs ayant des répercussions sur les Services gouvernementaux au client demeurent les suivants : 1) la demande de services juridiques; 2) les ressources que la Justice peut consacrer à la prestation de ces services. La demande de services juridiques continuera d'excéder les ressources du Ministère.

Diminution des ressources : En 1999-00, le Ministère s'attend à dépenser 162,5 millions de dollars pour les services de consultation juridique, le contentieux et les services législatifs. On s'attend à ce que ce montant soit ramené à 144,7 millions de dollars en 2001-2002.

Augmentation de la demande de services juridiques : Toutefois, la demande de services juridiques n'a pas baissé. Les ressources fournies par les ministères et organismes clients forment une partie de plus en plus importante du budget de la Justice. Ce partage du financement oblige la Justice à rendre compte de son utilisation des ressources. Plus précisément, la Justice devra :

- s'efforcer, dans la mesure du possible, de protéger contre les réductions les fonds des services votés qui sont consacrés aux clients, et établir un processus pour gérer équitablement toute réduction nécessaire;
- s'assurer des ressources suffisantes continueront d'être affectées aux services juridiques pour lesquels il n'y a pas de source spécifique de financement par le client conservent un niveau d'affectation des ressources adéquat.

Plans, stratégies clés et résultats escomptés

Le ministère de la Justice a entrepris, en 1995, de revoir et de restructurer ses services, mettant l'accent sur la nécessité de services axés sur la clientèle et d'un partage des responsabilités dans la prestation des services juridiques. Ces efforts ont donné naissance à un certain nombre d'initiatives, de projets et d'activités visant à atteindre l'objectif qui consiste à fournir des services juridiques économiques de qualité. Pour l'exercice 1999-2000, ces initiatives et les résultats escomptés sont les suivants :

Services axés sur la clientèle (SAC) et Plans de service annuels : Le Ministère poursuivra ses efforts de planification conjointe et d'établissement de partenariats afin de déterminer les priorités en matière de service, de mieux intégrer la politique de la Justice dans le cadre de la prestation des services juridiques, de mesurer la satisfaction du client, d'élaborer des approches efficaces, d'évaluer les coûts réels des services dispensés et de mettre en place des politiques et des procédures qui permettront d'assurer les services juridiques de façon plus économique et plus efficace. Au cours de la prochaine année financière, le Ministère :

- Conclura des ententes de SAC et des plans de service avec tous les ministères et organismes clients;
- Dispensera de la formation au personnel et aux clients du Ministère sur le processus de SAC;
- Définira et analysera les tendances en matière de coûts des services juridiques.

Les activités de suivi seront centrées sur la collaboration avec le personnel des Unités de services juridiques afin d'améliorer le processus de négociation des SAC et comprendront des discussions individuelles avec les gestionnaires des Unités de services juridiques. Ces activités assureront une analyse qualitative du processus de SAC qui viendra compléter l'analyse du contenu, permettra de déterminer l'expérience acquise et les pratiques optimales en matière de SAC pour les communiquer à l'ensemble du Ministère, et fournira l'occasion de promouvoir des approches plus globales vis-à-vis du processus de négociation des SAC.

Résultats escomptés – Initiative des SAC :

- Amélioration des processus de SAC (négociation, mise en œuvre, suivi);
- Amélioration des partenariats et des ententes de planification commune;
- Concordance de la prestation des services avec les normes de services;
- Meilleure compréhension des coûts liés à la prestation des services juridiques;
- Meilleure information du personnel et de la clientèle du Ministère au sujet de l'initiative des SAC.

Cadre stratégique des services juridiques : Au cours des dernières années, dans le cadre de l'Examen des programmes et d'autres efforts pour «repenser le rôle de l'État», le Ministère a étudié différentes méthodes en vue de fournir des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux sans compromettre ses rôles et responsabilités.

Le Cadre stratégique des services juridiques représente l'aboutissement de ces efforts. Il clarifie le rôle permanent du Ministère dans la prestation de services juridiques et définit le genre de relation d'affaires qu'il aura avec les ministères et organismes clients.

Comme les clients assument une part croissante du coût de leurs services juridiques, il est normal qu'ils exigent davantage de souplesse et qu'ils demandent davantage à participer au choix de la façon dont ces services seront rendus. Le Cadre stratégique permet au ministère de la Justice et à ses clients d'étudier des méthodes de prestation innovatrices tout en permettant au ministère de la Justice de continuer à assurer la direction de la prestation des services juridiques pour l'ensemble du gouvernement et à assumer la responsabilité de leur gestion.

Afin de garantir l'efficacité optimale des services, les partenariats du ministère de la Justice avec les clients prévoiront un processus de planification conjoint, un partage de la responsabilité des coûts des services juridiques ainsi que de l'obligation de rendre compte en ce qui concerne le rendement, l'affectation et l'utilisation des ressources.

Résultats escomptés - Cadre stratégique des services juridiques :

- Compréhension accrue des rôles et responsabilités du Ministère et de ses clients dans la prestation de services juridiques;
- Souplesse et innovation dans la conception de modes de prestation de services pour chaque client et stabilité dans la prestation des services juridiques au gouvernement.

Règlement des conflits (RC) : En augmentant l'usage des techniques de règlement de conflits, le ministère de la Justice veut favoriser une gestion efficace des conflits sans recourir systématiquement aux voies judiciaires. Le Ministère continuera d'assurer un

solide leadership au Ministère et au pays dans le domaine du règlement des conflits, il continuera de bâtir sur les bases solides qu'il a établies et il poursuivra la mise en œuvre stratégique du RC au niveau fédéral. En plus des activités permanentes comme l'expansion des activités de RC aux bureaux régionaux, le Ministère poursuivra l'initiative de vulgarisation juridique afin de renseigner les Canadiens sur le RC et de favoriser un recours accru à cette méthode, fournira des conseils aux ministères et organismes clients sur les options en matière de RC. Le Ministère collaborera avec la Direction des services législatifs pour passer en revue les initiatives juridiques dans l'ensemble du gouvernement en vue d'identifier les occasions d'avoir recours au RC, multipliera les efforts de formation sur le RC pour ses employés et certains représentants des ministères clients et s'attachera à abolir les obstacles systémiques au règlement extrajudiciaire des conflits au gouvernement fédéral. Le Ministère :

- De concert avec le Conseil du Trésor, établira des lignes directrices qui aideront les ministères et organismes gouvernementaux à adopter de nouvelles méthodes permettant de traiter les conflits de manière efficace sans recourir systématiquement aux voies judiciaires;
- Améliorera la coordination des efforts de règlement des conflits dans l'ensemble du gouvernement fédéral;
- Administrera le Fonds de règlement des conflits, qui met des fonds à la disposition des organismes fédéraux pour concevoir et mettre en œuvre des projets et des programmes de règlement des conflits;
- Mettra en œuvre l'initiative du « Prix du règlement des conflits pour les étudiants en droit », qui reconnaîtra et soutiendra l'étude du règlement de conflits dans chacun des 22 programmes de droit des universités canadiennes;
- Instaurera, avec d'autres ministères, un programme de « partage des médiateurs » qui permettra d'offrir des services de médiation de qualité dans les cas de harcèlement ou de conflit au travail.

Résultats escomptés – Programme de règlement des conflits :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Meilleure compréhension et utilisation des processus de RC;• Augmentation de la satisfaction à l'égard des résultats;• Amélioration de l'information du public au sujet du RC et de ses avantages;• Meilleure compréhension des priorités et des besoins des clients;• Amélioration du service à la clientèle. |
|--|

Mandataires de l'État :

a) Généralités : S'appuyant sur la réussite de nombreux projet pilotes visant à transférer le travail des mandataires à des conseillers internes, le Ministère s'est engagé, dans le cadre de plusieurs ententes de services axés sur les clients, à revoir la répartition des mandataires et des conseillers internes et à déterminer les domaines dans lesquels des économies pourraient être réalisées. Au cours des prochaines années, il continuera de surveiller le travail des mandataires dans le but de réaliser davantage d'économies et d'améliorer la prestation de services. Les décisions concernant la prestation de services de mandataires seront faites en fonction de principes commerciaux sains. Dans le cadre du programme de services axés sur les clients, des séances de formation seront offertes aux directeurs, des méthodes cohérentes d'établissement du prix de revient seront conçues et les clients seront informés du nombre de mandataires auxquels ils ont recours chaque année. Au cours du prochain exercice, le Ministère :

- offrira des services complets en matière de politiques, de finances, de gestion et d'administration dans le cadre du Programme des mandataires;
- mettra en œuvre et améliorera un système de suivi du travail des mandataires;
- offrira de la formation en matière de bonnes pratiques commerciales aux gestionnaires des unités des services juridiques et ministères clients qui décident d'avoir recours aux services des mandataires de l'État;
- concevra et mettre en œuvre des capacités et des méthodes d'établissement de rapports afin d'offrir aux directeurs de bons outils de gestion et de prévision et de fournir aux clients des renseignements utiles sur l'utilisation des mandataires tous les ans et les tendances de celle-ci.

Résultats escomptés – Mandataires de l'État :
<ul style="list-style-type: none">• Davantage d'économies;• Une prestation de service plus efficace et plus complète.

b) Fonds des poursuites en matière de drogue : Le Ministère a conclu, avec Santé Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor, une entente de transfert de fonds en vertu de laquelle près de 20 millions de dollars en 1996 et 1997, 19,5 millions en 1997 et 1998 et 18,5 millions en 1998 et 1999 ont été versés dans ses caisses. Le transfert visait à améliorer la qualité des services de poursuite en matière de drogue et à réduire les besoins en ressources sur une période de trois ans. Des indicateurs de rendement ainsi que d'autres approches et outils ont été élaborés pour permettre aux fonctionnaires du ministère de la Justice d'aligner la demande prévue et les ressources disponibles. L'élément clé est le Programme national de coordination des mandataires, qui se compose d'un bureau central

de coordination, de l'Unité de coordination des mandataires et utilise les unités de supervision des mandataires dans les bureaux régionaux. Ceux-ci sont chargés de coordonner le travail des mandataires qui offrent des services de poursuite en matière de drogues. Au cours des trois prochaines années, le Ministère surveillera de plus près le volume de travail et l'utilisation des ressources afin de réaliser des économies et d'obtenir un éventail de ressources optimal. De plus, il remaniera et améliorera ses méthodes de gestion et de gestion de programmes afin de gérer le fonds plus efficacement. Chacune des unités de supervision des mandataires continuera d'établir un plan d'activités indiquant la méthode employée pour réduire le coût des services tout en maintenant et en améliorant leur qualité. Le Ministère présentera au Conseil du Trésor un rapport sur les leçons tirées des trois premières années d'utilisation du Fonds des poursuites en matière de drogue.

Résultats escomptés – Fonds des poursuites en matière de drogue :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• La réalisation d'économies et une combinaison optimale de ressources pour les poursuites en matière de drogue réalisées;• Une qualité accrue des poursuites en matière de drogue et des services connexes. |
|---|

Poursuites : La Stratégie nationale en matière de poursuites pénales suppose la réorganisation des services fédéraux des poursuites afin de réorienter le système de justice pénal. Elle a pour objectif de poursuivre les causes importantes de manière dynamique, de faire appel à des méthodes innovatrices pour les infractions mineures, de supprimer les arriérés d'actions pendantes devant les tribunaux et d'économiser du temps et de l'argent dans l'administration des poursuites fédérales. Au cours de la prochaine période de planification, le Ministère :

- continuera d'explorer et de mettre en place des méthodes de poursuite innovatrices, surtout en ce qui concerne les délits mineurs;
- mettra sur pied des équipes de spécialistes pour les poursuites.

Résultats escomptés – Stratégie nationale en matière de poursuites pénales :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Une administration efficace des poursuites;• Un règlement rapide des affaires qui ne posent pas de difficultés;• La suppression des arriérés d'actions pendantes devant les tribunaux. |
|--|

Contentieux des affaires civiles : Le Ministère reste le chef de file en matière de contentieux des affaires civiles au sein du gouvernement. Il a recours à des avocats qui sont spécialisés en la matière, ainsi qu'en procédures et stratégies de poursuites, qui connaissent à fond le droit public et qui ont conscience des nouvelles tendances, du

programme d'action du gouvernement et de la complexité grandissante des problèmes auxquels celui-ci est confronté. Ces compétences permettront au Ministère de créer des programmes de mentorat, de perfectionnement professionnel et de planification de la succession à l'intention des avocats spécialisés en contentieux des affaires civiles.

La section du contentieux des affaires civiles du Ministère continuera de se développer à titre de « cabinet national » assurant la liaison entre l'administration centrale et les bureaux régionaux par une méthode qui vise l'ensemble du gouvernement, permet au Ministère de conserver sa réputation de plaideur modèle et garantit l'impartialité du procureur général.

Selon le Cadre stratégique des services juridiques, la section du contentieux des affaires civiles du Ministère continuera de veiller sur les intérêts du gouvernement dans l'ensemble du pays et chez les ministères clients grâce à la planification conjointe, au partage du financement et des obligations de rendre compte.

Au cours de l'exercice financier, le Ministère :

- examinera à nouveau sa capacité à s'occuper des recours collectifs et des affaires de grande envergure;
- étudiera davantage l'incidence des nouvelles Règles de la Cour fédérale;
- continuera à examiner les services juridiques offerts au ministère de la Justice à titre de client.

Résultats escomptés – Initiatives du contentieux des affaires civiles :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le Ministère restera le chef de file en matière de contentieux des affaires civiles au sein du gouvernement;• Un « cabinet national » ayant des liens dans tout le pays;• Une méthode qui vise l'ensemble du gouvernement;• Des partenariats solides avec les clients. |
|---|

Examen législatif et réglementaire : Le Ministère, en collaboration avec le Bureau du Conseil privé et les ministères clients, examine actuellement les processus législatifs et réglementaires en vue de les rationaliser et de les rendre plus efficaces et efficients. Le cas échéant, le droit civil du Québec sera dûment pris en considération dans les décisions relatives aux modifications appropriées qui résulteront de cet examen.

La planification de l'examen tiendra compte des objectifs suivants :

- s'assurer que tous les instruments réglementaires sont pris en compte lorsqu'il s'agit de décider de la façon de mettre en œuvre les objectifs d'une politique;

- améliorer la planification et la gestion des projets législatifs et réglementaires;
- accroître la capacité des fonctionnaires d'appuyer le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs stratégiques, que ce soit par la législation, les règlements ou d'autres moyens.

Une autre initiative, **l'Examen du contenu législatif et réglementaire**, a pour objectif d'examiner les lois et règlements en vue de simplifier les processus, les procédures et les exigences juridiques, de façon à réduire les coûts pour le ministère de la Justice, les ministères clients et le contribuable.

Résultats escomptés

Examen législatif et réglementaire :

- Davantage d'économies dans le processus et détermination des économies possibles tant pour le ministère de la Justice que pour les ministères clients;
- Un meilleur fonctionnement des processus législatif et réglementaire.

Examen du contenu législatif et réglementaire :

- L'élaboration d'une stratégie globale qui identifiera les domaines clés où des améliorations doivent être apportées, c'est-à-dire les clients importants et les besoins en ressources afin de mettre en œuvre la stratégie.

Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL) : La Direction des services législatifs du ministère de la Justice, conjointement avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du conseil privé et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, s'emploie à concevoir un nouveau système de rédaction, de regroupement, de gestion et de publication de la législation (projets de loi, lois et règlements) afin d'améliorer la qualité et la rapidité d'exécution des services offerts par le Ministère tout en réduisant ses coûts.

Le nouveau système modulaire vise à remplacer les systèmes existants, qui sont disparates, incompatibles et désuets. Il permettra de réaliser des économies et d'améliorer le service une fois qu'il aura été mis en œuvre.

Résultats escomptés – Mise en œuvre du SGIL :

- La publication des lois sur les sites Internet et intranet du Ministère (I+i) quelques jours après leur adoption ou entrée en vigueur;
- L'amélioration de la fonction de recherche et de l'accès aux anciennes versions des lois sur les sites I+i du Ministère;
- L'amélioration de la fiabilité de nos versions électroniques des lois sur les sites I+i du Ministère, ce qui nous permettra de les rendre officielles;
- Un service amélioré au gouvernement et au public, et un meilleur accès au droit;
- Une meilleure image du ministère de la Justice et du gouvernement du Canada;
- La réduction des coûts de recherche dans les lois, tant pour le gouvernement que pour le secteur privé;
- La réduction des frais de traitement de la législation, en particulier pour l'édition sur papier.

Code civil

Le Ministère participera au processus législatif visant à faire adopter le Projet C-50 intitulé *Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil* qui fut déposé à la Chambre des communes le 12 juin 1998. Ce projet de loi, ainsi que les autres qui suivront, vise principalement à donner accès à tous les Canadiens à des lois fédérales conformes à leur tradition juridique; à permettre le plein épanouissement des deux grandes traditions juridiques canadiennes et à modifier certaines lois fédérales pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law. Il est prévu que la Ministre déposera, au cours de l'année, un projet de loi n° 2 lequel devrait harmoniser une centaine de lois existantes.

Résultats escomptés – Code civil :

- La promulgation du projet de loi n° 1;
- Le dépôt du projet de loi no 2 à la Chambre des communes.

Droit et orientation

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses (1998-1999)	Dépenses prévues (1999-2000)	Dépenses prévues (2000-2001)	Dépenses prévues (2001-2002)
Dépenses nettes	440,9	432,8	411,4	418,4

Objectif

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et les jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

Contexte opérationnel

Évolution de l'environnement sociologique : Les changements rapides qui surviennent sur le plan démographique, social, économique et technologique, de même que la mondialisation, exercent tous des pressions sur le système de justice canadien. La nouvelle technologie pose de nouveaux problèmes et apporte des dimensions nouvelles aux anciennes questions qui continuent d'intéresser les Canadiens. La composition et les valeurs de la population canadienne étant de plus en plus diversifiées, il faut modifier les lois et le système de justice pour faire en sorte qu'ils correspondent à ces valeurs et aux besoins d'une société moderne.

Mondialisation : La mondialisation est en train de créer un monde sans frontières dans lequel les questions qui étaient autrefois purement nationales doivent de plus en plus être traitées au niveau international. Le Canada doit donc participer directement aux efforts internationaux de conception d'instruments de défense des droits de la personne et d'accroissement de la coopération économique. Parallèlement, il faut combattre la criminalité transnationale, qui va du trafic illicite des stupéfiants aux crimes liés à la technologie en passant par le terrorisme, au moyen des solutions internationales. Le Canada est invité à jouer un rôle de chef de file en participant davantage à un cercle grandissant de forums internationaux et en coopérant directement avec les autres pays de manière bilatérale et multilatérale.

Attentes du public : La confiance du public représente la pierre angulaire d'un système de justice efficace. Les Canadiens ont des attentes de plus en plus grandes vis-à-vis du

système de justice et demandent à participer davantage à l'élaboration des politiques. Ils se disent de plus en plus mécontents du système de justice, qu'ils considèrent comme fragmenté, déroutant, lent et coûteux. Le Ministère répond à ces défis et applique une approche sensée et durable à l'égard de la rationalisation du système de justice, afin de répondre aux désirs des Canadiens de se sentir davantage en sécurité dans leurs foyers et dans leurs collectivités tout en favorisant la prévention du crime et la justice réparatrice, en diminuant notre dépendance vis-à-vis des services correctionnels coûteux et en dirigeant les ressources du système de justice là où elles peuvent être plus efficaces. Le Programme de vulgarisation juridique et les consultations publiques sur la réforme du droit et des orientations tiennent compte du besoin qu'ont les citoyens de mieux comprendre leur système de justice et d'y jouer un rôle significatif.

Efficacité du système de justice : L'environnement de plus en plus complexe dans lequel le Canada évolue, tant au niveau national qu'international, est une incitation à créer de nouvelles lois et de nouveaux programmes pour répondre aux priorités publiques, qui ont des répercussions importantes sur les ressources et donnent lieu à des pressions significatives. Ces pressions nous obligent à étudier soigneusement les mesures d'efficacité, à collaborer avec les provinces pour rationaliser l'administration de la justice et la procédure pénale, et à mettre en œuvre des mesures de solutions de rechange aux procédures traditionnelles et coûteuses que sont les poursuites. Ces pressions nous ont aussi fait découvrir de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre de partenariats et dans l'élaboration d'approches et de solutions horizontales pour régler les questions complexes. Au niveau fédéral-provincial, les développements nécessitent une vigilance de tous les instants étant donné le partage des compétences dans ce domaine. Le ministère de la Justice reconnaît qu'il lui faut faire des choix, établir des priorités en matière de politiques en collaboration avec ses partenaires, et conserver une certaine souplesse afin de pouvoir réagir aux développements inattendus.

Plans, stratégies clés et résultats escomptés

L'objectif principal des activités du Ministère en matière de politiques consiste à veiller à ce que les Canadiens disposent d'un cadre judiciaire équitable, efficace, abordable et opérationnel qui réponde aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne, pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens.

Au cours des dernières années, le Ministère a considérablement amélioré ses capacités en matière de stratégie et de planification des politiques en vue de gérer une charge de travail qui monte en flèche et de s'occuper des dossiers qui préoccupent le plus les Canadiens. Le Ministère a établi pour les trois prochaines années un plan de travail où ses efforts en matière d'élaboration des politiques sont centrés sur les thèmes stratégiques suivants :

- Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement afin de traiter avec les questions complexes de manière complète et systématique;

- Mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée vis-à-vis de la justice pénale;
- Augmentation de la confiance du public à l'égard du système de justice;
- Leadership sur des questions de justice internationale grâce à une façon dynamique et cohérente d'envisager les politiques et les activités;
- Système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté;
- Système de justice équitable et accessible qui répond aux besoins d'une population diverse et en évolution.

La partie qui suit regroupe les projets clés du secteur d'activité Politiques et orientation du ministère de la Justice en fonction de ces thèmes stratégiques.

1. Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement afin de traiter avec les questions complexes de manière complète et systématique

Programme national d'action pour les enfants : Le ministère de la Justice travaille en étroite collaboration avec plusieurs autres ministères fédéraux au Programme national d'action pour enfants (PNAE) qui est axé sur l'élaboration d'une stratégie nationale globale sur l'ensemble des questions qui touchent les enfants, met l'accent sur l'élaboration d'un cadre stratégique, expose un plan à long terme qui permettra d'obtenir des résultats positifs pour les enfants canadiens, et établit les mesures prioritaires. Cette initiative nous permettra de faire comprendre aux ministères et secteurs fédéraux clés la nécessité de s'attacher à la prévention en combattant les conditions qui compromettent l'avenir des enfants, comme le divorce, la victimisation des enfants et le crime chez les enfants et les adolescents. Il fournit également un cadre de travail fédéral-provincial-territorial et multi-sectoriel dans lequel nous pourrions faire progresser plusieurs initiatives relevant du secteur de la Justice, comme la promotion de la Convention sur les droits de l'enfant, l'expansion des tribunaux unifiés de la famille, la réforme de la justice applicable aux enfants et aux adolescents et la prestation de services aux enfants dont les parents divorcent et aux enfants victimes.

Pensions alimentaires pour enfants : Les nouvelles réformes touchant les pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 1997. En collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère de la Justice continue d'élaborer, de mettre en œuvre, de surveiller et de communiquer les modifications au système canadien de pensions alimentaires pour enfants, notamment celles apportées par les Lignes directrices. Celles-ci visent à permettre l'établissement des pensions pour enfants plus justes et plus substantielles et à doter les organismes d'exécution des provinces et des territoires de mécanismes d'exécution renforcés pour faire en sorte que les obligations alimentaires soient respectées. En 2002, le Ministère doit présenter au Parlement ses résultats sur l'incidence des Lignes directrices et, pour se préparer en vue de cette étude, un programme complet de recherche est en cours. Une évaluation à mi-mandat est presque terminée. De plus, le ministère de la Justice continue de gérer l'aide financière aux provinces et aux territoires afin de les aider à faire face à l'augmentation prévue, par suite des changements

législatifs, des demandes de modification des pensions alimentaires déjà en vigueur et de les aider aussi à améliorer leurs programmes d'exécution.

Garde et droits de visite : Le ministère de la Justice donnera suite au rapport du comité parlementaire conjoint sur la garde et les droits de visite avant mai 1999, et il travaillera avec les provinces et les territoires pour élaborer des réformes intégrées, centrées sur l'enfant, et qui placeront donc ce dernier au centre du processus visant à conclure des arrangements plus respectueux des besoins des enfants en cas de divorce.

Unité canadienne : Le ministère de la Justice continuera de fournir au Greffier du Conseil privé, à la ministre de la Justice et au ministre des Affaires intergouvernementales des conseils de nature juridique et stratégique relativement à l'unité canadienne et aux initiatives sur le fédéralisme renouvelé, de façon à appuyer les relations fédérales-provinciales.

Justice applicable aux autochtones : Les travaux seront principalement axés sur l'élaboration des grandes lignes d'une politique de négociation portant sur l'autonomie gouvernementale en matière d'administration de la justice. On cherchera à conclure des ententes fédérales-provinciales-territoriales-autochtones sur les moyens de diminuer la surreprésentation des autochtones dans les prisons canadiennes. On verra également à développer un réseau d'experts non gouvernementaux susceptibles de promouvoir et de faciliter les changements à effectuer dans l'administration de la justice pénale au sein des collectivités autochtones.

Commerce électronique : Le projet de loi C-54, actuellement devant le Parlement, comprend des dispositions créant un cadre juridique qui permet au gouvernement d'avoir recours au commerce électronique. Lors de la préparation de cette loi et des plans nécessaires pour effectuer le suivi, le Ministère travaillera avec les autorités provinciales et les organismes internationaux pour promouvoir et mettre en place une méthode uniforme de règlement des questions juridiques en matière de commerce électronique.

Résultats escomptés – Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement afin de traiter avec les questions complexes de manière complète et systématique :

- Cadre stratégique intégré des lois et politiques touchant les familles, les enfants et les adolescents;
- Expansion des tribunaux unifiés de la famille;
- Mise en œuvre d'un nouveau système canadien de pensions alimentaires pour enfants;
- Amélioration des mesures réactives pour protéger des femmes et des enfants;
- Cadre stratégique intégré de la fonction d'administration de la justice dans la politique d'autonomie des autochtones;
- Mise en œuvre de solutions de rechange basées sur les ressources communautaires qui permettent d'éviter le recours à la justice pénale et à l'incarcération dans les communautés autochtones;

- Cadre juridique de l'infrastructure du commerce électronique.

2. Mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale

Renouvellement du système de justice pour les jeunes : Le 12 mai 1998, la ministre de la Justice a rendu publique la stratégie du gouvernement concernant le renouvellement du système de justice pour les jeunes, qui fait suite au rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques. La stratégie est établie en fonction de trois éléments clés qui contribuent à mieux protéger la collectivité et les enfants et adolescents en difficulté, à savoir la prévention; des conséquences significatives pour la criminalité juvénile, notamment des mesures ciblées pour les jeunes contrevenants violents et récidivistes; une réadaptation intensifiée. Les travaux dans ce domaine exigeront de consulter les provinces, les territoires et les intervenants clés en permanence et de façon ciblée. Enfin, une nouvelle loi sur la réforme du système de justice pour les jeunes a été déposée devant la Chambre des communes le 11 mars 1999.

Conjointement avec tous les éléments du système de justice pour les jeunes, la nouvelle stratégie sera mise en œuvre en mettant l'accent sur la vulgarisation et sur l'information de la population.

Réforme de la détermination de la peine : Le discours du Trône dit clairement que le gouvernement s'est engagé à assurer la sécurité dans les collectivités. Parmi les mesures visant à faciliter la réalisation de cet objectif, on cite l'élaboration de solutions de rechange à l'incarcération des contrevenants à faible risque et des contrevenants non violents comme des réformes de la détermination de la peine, des programmes de déjudiciarisation et des sanctions relevant de la justice alternative. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le ministère du Solliciteur général et ses organismes, ainsi qu'avec ses homologues provinciaux et territoriaux sur les projets qui visent à réaliser cet engagement. On travaille également à l'élaboration d'un cadre de travail en matière de justice réparatrice et on envisage des réformes supplémentaires dans ce domaine.

Armes à feu : Le régime applicable aux armes à feu est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1998. Un suivi de tous les articles en vigueur de la *Loi sur les armes à feu* et de son règlement est en cours. Le Conseil du Trésor a autorisé le ministère de la Justice à conclure des ententes opérationnelles nécessaires avec les provinces et les partenaires fédéraux, ce qui assurera une administration à long terme de cette initiative.

Réforme des moyens de défense prévus par le *Code criminel* : la provocation, la légitime défense et la défense des biens : Les moyens de défense prévus par le *Code criminel* sont critiqués parce qu'ils sont désuets et confus, qu'ils favorisent l'adoption de comportements stéréotypés chez certains groupes et qu'ils tolèrent la violence faite aux femmes. Ces moyens de défense ont fait l'objet d'une étude minutieuse à la suite de la

publication du *rapport final de l'Examen de la légitime défense mené par Madame le juge Lynn Ratushny* et de nombreuses causes qui ont retenu l'attention du public. En conséquence, le Ministère a consulté les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales en vue de moderniser la loi pour qu'elle tienne compte des comportements et des valeurs actuels. Il travaillera aussi sur la réforme des moyens de défense afin de les rendre plus compréhensibles et mieux adaptés à la situation des femmes.

Réforme de la procédure pénale : Le Ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour simplifier les procédures qui régissent les procès de causes, réformer les aspects de l'enquête préliminaire, répondre aux besoins des victimes et des enfants en tant que témoins et reclasser certaines peines prévues dans le *Code criminel*. Ces réformes, qui correspondent aux souhaits des provinces, simplifieront le déroulement des procès et permettront de réaliser des économies. Elles auront aussi pour effet d'accroître la sécurité des témoins et d'améliorer les autres aspects de l'instruction. Une loi devrait être adoptée en 1999.

Résultats escomptés – Mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale :

- Réforme de la justice applicable aux enfants et aux adolescents;
- Innovation sous forme de partenariat et de participation des citoyens pour élaborer une stratégie sociale de lutte contre la criminalité et la violence;
- Prévention du crime;
- Efficacité et efficacité par la réforme de la procédure pénale, mesures en vue de régler la question de la criminalité internationale;
- Réduction de l'incidence des crimes de violence par l'application des mesures de contrôle des armes à feu;
- Élaboration et application de mesures compatibles avec la sécurité publique pour réduire le recours aux systèmes correctionnels coûteux.

3. Augmentation de la confiance du public à l'égard du système de justice

Victimes d'actes criminels : L'une des priorités du ministère de la Justice est de répondre davantage aux intérêts et aux besoins des victimes d'actes criminels. Le Ministère étudie actuellement de nouvelles orientations et mesures législatives en s'appuyant sur les réformes récentes qui permettent de tenir compte des déclarations de la victime, de rendre des ordonnances de non-publication de l'identité de la victime et de prendre des mesures pour protéger l'identité des jeunes victimes. Le Ministère collabore avec le Comité permanent de la Justice et des droits de la personne de la Chambre des communes dans son étude sur les besoins des victimes. Le Comité a remis son rapport au Parlement le 28 octobre 1998. La ministre de la Justice a déposé à la Chambre des communes la réponse du gouvernement le 16 décembre 1998, intitulée *Les droits des victimes - participer sans*

entraver. En 1999, conformément au rapport et à la réponse du gouvernement, le Ministère prendra certaines mesures qui rendront justice aux victimes et leur donneront un meilleur accès à la justice.

Article 690 du Code criminel, procédure d'examen des déclarations de culpabilité : La ministre de la Justice s'est engagée à revoir le système actuel d'examen des déclarations de culpabilité après appel qui existe au Canada en vertu de l'article 690 du *Code criminel*. En conséquence, le 26 octobre 1998, elle a publié un document de consultation intitulé : *Correction des erreurs judiciaires : Possibilités de réforme de l'article 690 du Code criminel* qui évalue les options possibles de réforme et invite les Canadiens à donner leurs commentaires par écrit avant le 15 février 1999. Les options de réforme envisagées comprennent : un nouveau cadre législatif qui augmenterait l'efficacité du processus d'examen des déclarations de culpabilité en donnant plus de pouvoir aux cours d'appel provinciales ou en créant un organisme d'examen indépendant. L'opinion des procureurs généraux des provinces sera prise en considération avant qu'une décision ne soit prise concernant les changements découlant de cet examen. Les réformes qui seront prises en considération viseront à rendre le processus plus efficace tout en tenant compte du peu de ressources disponibles.

Révision globale de la Loi canadienne sur les droits de la personne : La Loi sur les droits de la personne a été conçue pour fournir un mécanisme informel, rapide et peu coûteux pour le règlement de plaintes concernant les droits de la personne. Le vérificateur général, la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres organisations ont également demandé que le gouvernement revoit la Loi. Une révision globale de la Loi en 1999 est une priorité pour la ministre de la Justice. Cette révision permettra de déterminer de quelle façon on pourrait rendre la Loi plus efficace tout en veillant à ce que les droits de la personne soient convenablement protégés au Canada.

Droit de l'accès à l'information : La réforme de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* sera effectuée pour faire entre les Canadiens dans le nouveau millénaire et assurer la protection permanente des renseignements personnels que le gouvernement détient à leur égard, ainsi que l'accès aux renseignements du gouvernement, au besoin.

Subventions et contributions - Vulgarisation juridique : Le ministère de la Justice continuera de soutenir un organisme d'information et de vulgarisation juridiques dans chaque province et territoire. Ce réseau joue un rôle très utile pour ce qui est d'informer les Canadiens (surtout ceux qui n'ont pas accès à d'autres ressources d'information) de leurs droits et obligations. Le Ministère continuera aussi de soutenir le Réseau d'accès à la Justice (ACJNet), qui diffuse des informations juridiques par Internet. Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques du Ministère évaluera ses orientations futures en ce qui concerne l'accès électronique aux textes de loi.

Résultats escomptés – Augmentation de la confiance du public à l’égard du système de justice :

- Communiquer avec le public sur les priorités, les politiques et les processus de la Justice;
- Améliorer les mesures réactives au bénéfice des victimes;
- Recommandations visant à améliorer l’efficacité et la protection en matière de droits de la personne au Canada.

4. Leadership en matière de questions de justice internationale

Justice pénale internationale : Le Canada fait face à des demandes croissantes de coopération sur un large éventail de questions de criminalité transfrontalière. En matière de justice pénale internationale, le Ministère est chargé de fournir des conseils juridiques, d’élaborer des politiques, de négocier des instruments habilitants et d’assurer la mise en œuvre des conventions. On met aussi son expertise à contribution dans un nombre croissant de tribunes internationales, comme l’Organisation des États américains, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil de l’Europe et le Commonwealth. Le nombre croissant de conventions, traités et arrangements fonctionnels de lutte contre la criminalité internationale qui résultent de ces efforts contribueront à la sécurité du public et à un ordre international plus solide.

Dans le secteur du droit international privé : Le Ministère continue également à contribuer à l’établissement d’approches juridiques harmonisées dans les secteurs du droit commercial international, de la coopération judiciaire et de l’exécution des jugements, du droit de la famille et de la protection des enfants et des biens.

Crimes de guerre : Le Ministère continue le travail entrepris dans les affaires de crimes de guerre. Les enquêtes ont été confiées aux unités de crimes de guerre du ministère de la Justice et à la GRC. Le Ministère étudie également la possibilité de modifier le *Code criminel* afin de traiter de certaines questions découlant de la décision *Finta* rendue par la Cour suprême.

Trafic d’armes à feu illicites : Un des objectifs principaux de la nouvelle législation sur les armes à feu est la lutte au trafic d’armes à feu illicites. Un pays ne peut faire face seul à ce phénomène souvent lié au crime organisé. Un haut niveau de collaboration internationale est donc nécessaire. Pour appuyer l’effort national du Canada, le Ministère joue un rôle de premier plan dans l’élaboration d’un protocole sur le trafic d’armes à feu illicites qui fera partie de la Convention des Nations Unies sur le crime organisé international.

Résultats escomptés – Leadership en matière de questions de justice internationale

- Cadre stratégique en vue de l'intégration des questions de justice internationales et intérieures et de la participation à des tribunes internationales;
- Approches cohérentes vis-à-vis des activités juridiques internationales.

5. Pour un système de justice intégré qui soit rentable, axé sur les citoyens et lié à la collectivité, et un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée

Prévention du crime : Le 2 juin 1998, la ministre de la Justice et le Solliciteur général du Canada ont lancé la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, un programme qui aide les Canadiens à rendre leurs collectivités plus sûres et qui insiste surtout sur la sécurité personnelle des enfants et des jeunes, des autochtones et des femmes. Ce programme reflète l'approche équilibrée du gouvernement fédéral en matière de criminalité. Il est supervisé par un président national et un comité directeur national.

Le Conseil national de la prévention du crime, qui relève du ministère de la Justice, est chargé, en collaboration avec le Ministère du Solliciteur général du Canada, de la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie. Le Conseil a pour tâche d'administrer trois programmes de financement visant à établir des programmes innovateurs de prévention du crime dans les collectivités de l'ensemble du pays. Le Conseil identifiera aussi des stratégies en vue de promouvoir les partenariats entre le secteur privé et le secteur bénévole dans tout le Canada, et d'étudier et de recommander à l'approbation du ministre de la Justice et du Solliciteur général du Canada des activités importantes de prévention du crime parrainées par des associations nationales de gens d'affaires. Un cadre d'évaluation est en cours d'élaboration pour permettre au programme d'évaluer sa propre efficacité.

Tribunaux unifiés de la famille : Le tribunal unifié de la famille a été largement reconnu comme un modèle efficace pour la prestation de services juridiques axés sur les enfants et sur la famille, et il a été récemment préconisé par le Comité parlementaire mixte sur la garde et le droit de visite des enfants. À la suite de la plus récente expansion du tribunal unifié de la famille, soutenue par des ressources du gouvernement fédéral, ce système a été introduit dans de nouveaux endroits, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et à Terre-Neuve. La mise en œuvre doit s'achever en 1999. Les discussions se poursuivent avec d'autres administrations qui envisagent des plans pour élargir encore le tribunal unifié de la famille.

Nunavut : Le Nunavut sera créé le 1^{er} avril 1999. En préparation de cet événement, le ministère de la Justice participe au processus complexe d'élaboration d'un système de justice pour ce nouveau territoire. En réponse à une décision prise par les organismes dirigeants du Nunavut, la ministre de la Justice a présenté une loi pour établir un tribunal à

palier unique pour le Nunavut. Le ministère de la Justice prend des mesures pour établir un bureau régional complet au Nunavut, à Iqaluit, et il continuera à s'occuper des poursuites pénales. Il collabore aussi étroitement avec le Bureau du commissaire intérimaire du Nunavut et avec des organisateurs comme le Conseil du développement social du Nunavut pour fournir une aide financière à des projets d'amélioration de l'administration de la justice dans les collectivités inuit. Un cadre de travail est élaboré pour évaluer l'efficacité du tribunal à palier unique.

Subventions et contributions

Les subventions et contributions servent en partie à soutenir des réponses rapides en matière de politiques stratégiques et de législation et à appuyer la mise en œuvre des politiques et des lois. De plus, ces fonds permettent l'élaboration de projets expérimentaux et de projets de recherche dans des secteurs intéressant le Ministère en vue d'étayer les futures priorités de politiques ministérielles et gouvernementales.

Les projets soutenus par des subventions et contributions agissent comme des leviers stratégiques qui servent à mieux informer et aider le Ministère à s'adapter à un environnement en constante évolution. Le Ministère s'efforce actuellement de mieux aligner le financement des projets sur les priorités stratégiques ministérielles, ainsi que d'engager plus systématiquement les ONG (organisations non gouvernementales) et le publique dans l'élaboration de projets innovateurs.

a. Ententes de services d'accès à la justice

En prévision de la création du Nunavut le 1^{er} avril 1999, et afin d'assurer la prestation continue des services, les fonctionnaires du ministère de la Justice, le ministère de la Justice du Nunavut (représenté par la Commissaire intérimaire) et le gouvernement des territoires du Nord-Ouest se sont engagés dans un processus participatif pour négocier et élaborer pour le nouveau territoire une entente semblable aux ententes d'accès à la justice signées pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon en 1998. Les conditions relatives aux programmes énumérés au paragraphe précédent sont compatibles avec celles de toutes les autres administrations. Les arrangements de financement prévoient un certain degré de souplesse en permettant le transfert des fonds fédéraux entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest pendant la prochaine année de transition.

En ce qui concerne la justice applicable aux jeunes, dès que sera confirmé le niveau des ressources disponibles pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle législation et les objectifs de la politique de la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, de nouveaux arrangements financiers seront négociés avec les provinces et les territoires. Ces nouveaux arrangements seront conçus pour couvrir certains des coûts supplémentaires liés à la réforme législative et pour promouvoir et soutenir un large éventail de services et de programmes qui peuvent aider à la réalisation des objectifs de l'Initiative. Ces négociations et les ententes qui en découlent constitueront une

composante cruciale de la phase de mise en œuvre pluriannuelle qui sera entreprise en étroite collaboration avec les provinces et les territoires.

b. Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

Des modifications au programme seront recommandées dans l'année qui vient en ce qui concerne l'identification claire des objectifs principaux, la formalisation du groupe de travail tripartite en tant que tribune pour l'élaboration des prochaines politiques des travailleurs parajudiciaires autochtones, la clarification du rôle de chacun des partenaires du groupe de travail tripartite et la rationalisation des procédures opérationnelles. Ces recommandations seront présentées en 1999 à une rencontre des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice. Si les sous-ministres s'entendent sur une approche commune, des modifications aux ententes de partage de coûts des travailleurs parajudiciaires autochtones fédéraux, provinciaux et territoriaux seront préparées et le groupe de travail tripartite nouvellement créé assurera le suivi nécessaire lorsque la mise en œuvre des modifications sera approuvée.

Résultats escomptés - Un système de justice intégré qui soit rentable, axé sur les citoyens et lié à la collectivité, et un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins d'une population diversifiée et changeante.

- Adoption de politiques innovatrices en réponse à l'établissement d'un système de justice au Nunavut, à la justice applicable aux enfants et aux adolescents, à la prévention du crime et aux tribunaux unifiés de la famille;
- Mesures destinées à assurer l'égalité pour les handicapés;
- Institution des paramètres d'égalité des sexes et de diversité pour les politiques et pratiques du ministère de la Justice.

Administration

Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses nettes	42,2	33,7	31,7	28,0

Objectif

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

Contexte opérationnel

Les pressions résultant des réductions d'effectifs du gouvernement et les défis comme la mondialisation et la présence accrue des nouvelles technologies ont changé la taille, la forme et la nature du gouvernement fédéral. De même, au ministère de la Justice, ces pressions et ces défis et les manières d'y répondre ont donné lieu à des changements considérables en ce qui concerne la demande de services dispensés par la Justice. C'est pourquoi le Ministère a maintenant besoin de compétences et d'habiletés différentes pour maintenir la qualité élevée des services qu'il assure.

Plans, stratégies clés et résultats escomptés

Gestion des ressources humaines :

Le Ministère a également besoin de plus de souplesse et de créativité et il lui faut pouvoir travailler efficacement dans un contexte plus global et plus horizontal. L'initiative *La Relève* du gouvernement vise à répondre à ces besoins en renouvelant et en modernisant la fonction publique du Canada. Parce que l'effectif du Ministère est relativement jeune comparé à celui du reste de la fonction publique, le défi qu'il devra relever dans le cadre de *La Relève* consistera à accroître la motivation et la souplesse de sa main-d'œuvre pour qu'elle puisse relever les défis actuels et à venir. La participation du Ministère au programme *La Relève*, selon son plan, nous permettra d'y arriver.

Ce plan expose une stratégie globale en matière de ressources humaines qui vise à aider le Ministère à réaliser les buts et les objectifs qu'il s'est fixés à l'égard de ses activités. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère élaborera une série d'initiatives visant à reconnaître et à récompenser les contributions des employés, à recruter et à conserver l'effectif dont il a

besoin, à simplifier les processus relatifs aux ressources humaines, à faire en sorte que les programmes de ressources humaines répondent aux besoins et aux priorités des clients et à éliminer les aspects inefficaces des programmes et services actuels en matière de ressources humaines. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour étudier divers aspects de cette stratégie.

Résultats escomptés - Gestion des ressources humaines
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Méthodes de nomination simplifiées, critères de recrutement, de sélection et d'avancement clairs;• Mobilité des employés accrue;• Mécanisme de rémunération plus efficace et flexible;• Amélioration de l'évaluation des employés et de la gestion du rendement;• Système de classification plus simple et plus équitable;• Formation et perfectionnement mieux adaptés aux besoins individuels et les objectifs ministériels. |
|---|

Gestion de l'information :

La gestion de l'information et la technologie de l'information (GI/TI) pour 1999-2000 porteront sur la finalisation des préparations pour l'an 2000. La connectivité sera le deuxième thème. Le Ministère s'appuiera sur son intranet et son extranet afin de pourvoir aux besoins de communication entre l'administration centrale, les régions et les services juridiques, les travailleurs mobiles et les télétravailleurs. Il achèvera aussi l'implantation du nouveau système de messagerie. Le Ministère continuera de profiter du contrat pour l'exploitation en réseau, le service d'assistance et le soutien sur place qui a débuté en 1998. Le Ministère continuera de chercher les occasions de partager les connaissances et les fruits de son travail pour appuyer ses services juridiques et ses activités en matière de politiques.

Résultats escomptés – Gestion de l'information

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• La préparation du Ministère pour l'an 2000, en menant à bonne fin dès le début de l'exercice les mesures correctives portant sur les systèmes et l'infrastructure;• Une stabilisation plus poussée de l'infrastructure technique du Ministère, y compris le développement d'un système de courrier électronique plus robuste et de plus grande capacité;• L'amélioration des communications grâce à une meilleure connectivité;• L'amélioration du partage des connaissances et de la réutilisation des fruits du travail. |
|---|

Communications :

Les efforts de communication externe du Ministère sont guidés par trois objectifs : placer les questions de justice dans un contexte plus large qui appuie le programme social et économique du gouvernement; augmenter la confiance du public à l'égard du système judiciaire canadien et promouvoir le respect de la primauté du droit. Le Plan stratégique de communication du Ministère pour 1999-2000 vise à aider les Canadiens à comprendre comment les initiatives en matière de justice s'intègrent aux efforts du gouvernement pour répondre aux préoccupations et aux besoins des Canadiens, à communiquer les initiatives clés de la ministre en matière de politiques (répondre aux victimes, justice applicable aux jeunes et prévention du crime) et à favoriser une meilleure compréhension publique du travail du Ministère en matière de contentieux, ainsi qu'une sensibilisation accrue à celui-ci, en améliorant la coordination des communications avec les ministères clients et la formation en communication de ses avocats. Le Ministère commercialisera les talents et l'expertise de ses avocats auprès de clients de la fonction publique. Pour répondre à l'intérêt marqué des Canadiens envers la Justice et pour promouvoir une accessibilité accrue au système de justice et l'engagement des citoyens dans celui-ci, le Ministère améliorera son site Internet, accroîtra ses efforts pour communiquer au niveau de la collectivité et dans les régions, offrira une ligne publique d'information et un service de correspondance qui répondra au grand volume de courrier adressé à la ministre, et améliorera ses partenariats avec les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales dans ses communications avec les Canadiens.

Quant au programme de communication interne, il vise à mieux faire connaître aux employés les orientations stratégiques du Ministère, à améliorer leur contribution à celles-ci et à favoriser un milieu de travail stimulant. Un comité des communications internes continuera de servir de catalyseur des améliorations dans ce domaine.

Résultats escomptés – Communications
<ul style="list-style-type: none">• Communication du programme de politiques de la ministre;• Amélioration de la coordination des communications avec les ministères clients et les autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux;• Amélioration des communications locales et régionales;• Formation en communication pour les avocats du Ministère;• Amélioration des connaissances des employés au sujet des orientations stratégiques du Ministère et de leur participation à celles-ci.

Gestion financière :

Le ministère de la Justice a adopté et mis en œuvre un nombre de recommandations concernant la manière dont les ressources sont allouées aux trois secteurs d'activité du

Ministère. Il continuera de mettre au point et d'améliorer les processus en cause et mettra en vigueur la Stratégie d'information financière et la modernisation de la fonction de contrôleur, deux initiatives pangouvernementales.

Résultats escomptés – Gestion financière
<ul style="list-style-type: none">• Efficacité des processus d'affectation des ressources;• Affectation efficace des ressources à l'appui des priorités ministérielles.

C. Rapports consolidés

Tableau de la Stratégie de développement durable (SDD)

Initiatives majeures	Résultats escomptés
<p>Objectif 1 : Accroître la capacité du Ministère de donner aux clients des avis juridiques sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration d'un module sur le développement durable pour son programme de formation juridique permanente • étudier les SDD des clients pour prévoir les demandes juridiques • création d'un page d'accueil au sujet du développement durable sur l'intranet 	<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la capacité de donner des avis juridiques sur le développement durable, y compris un accroissement de la sensibilisation et des connaissances au sein des services juridiques ministériels
<p>Objectif 2 : Identifier les liens entre le développement durable et les services du Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer une recherche sur le développement durable et le droit en collaboration avec des organismes comme l'Association du Barreau canadien 	<ul style="list-style-type: none"> • des recherches concertées sur les liens entre le droit et le développement durable
<p>Objectif 3 : Déterminer les obligations légales du gouvernement fédéral en matière de développement durable et donner des conseils à ce sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer une recherche portant sur les obligations en matière de développement durable des ministères clients et du gouvernement fédéral 	<ul style="list-style-type: none"> • l'accroissement de la sensibilisation et des connaissances en matière d'obligations dans le domaine du développement durable
<p>Objectif 4 : Appuyer la réforme du droit de manière à promouvoir le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître la capacité du Ministère d'aider les ministères clients à identifier les réformes de lois qui pourraient éliminer les obstacles au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • la réforme du droit, afin de promouvoir le développement durable

<p>Objectif 5 : Veiller à ce que les conseils juridiques sur les questions liées au développement durable soient cohérents et de grande qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● établir un réseau ministériel de développement durable ● élaborer des lignes directrices en vue de l'incorporation des considérations relatives au développement durable dans les conseil juridiques ● incorporer le développement durable dans les listes de contrôle de la planification des politiques ● inclure le développement durable dans les communications ● incorporer le développement durable dans les contrats normalisés pour les achats et les transactions immobilières 	<ul style="list-style-type: none"> ● une cohérence et une qualité accrue des conseils en matière de développement durable
<p>Sixième objectif : Améliorer l'intendance à l'égard des installations matérielles du Ministère</p> <ul style="list-style-type: none"> ● améliorer l'évaluation de la prestation, la capacité de suivi des données et les outils de téléaccordement pour la transmission des rapports ● réduire l'utilisation des véhicules à combustible fossile pour la distribution du courrier en utilisant d'autres méthodes de livraison réduire l'usage des produits de papier ● mettre en œuvre une politique écologique d'achat de biens et de services ● fournir une formation au personnel sur le recyclage et la réduction des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ● l'amélioration de la capacité de transmission des rapports, des indications pour guider les initiatives à venir (c.-à-d. les achats), mettre en place la prévision à long terme des résultats pour aider à fixer des objectifs à court et à long terme ● la réduction des émissions de dioxyde de carbone et des coûts de distribution du courrier ● la réduction des coûts opérationnels et des déchets solides ● la sensibilisation, des solutions de rechange, la promotion des achats écologiques, l'incitation des fournisseurs à élaborer et à promouvoir des produits écologiques ● une sensibilisation accrue du personnel, l'augmentation de la réaffectation des déchets et la réduction des coûts opérationnels

L'An 2000

La portée du problème de l'an 2000 a été évaluée en profondeur au ministère de la Justice. Le Ministère possède quatre systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale : l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales (AEOEF), le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, les Systèmes intégrés de gestion financière (SIGF) et le Réseau d'accès à la justice. En utilisant la méthodologie du Conseil du Trésor, le Ministère a réalisé 83 % de ses objectifs. Le ministère de la Justice ne possède aucun

système intégré, ni aucun inventaire des systèmes FINCON qui doivent être remplacés ou mis à niveau.

Le Ministère a élaboré un plan pour régler le problème de l'an 2000 et il en surveille les progrès régulièrement. Les deux premières phases du projet, à savoir le cadre de travail et l'évaluation, sont achevées et des progrès importants ont été accomplis au niveau des mesures correctives. La gestion de l'évaluation des risques et les plans d'urgence connexes pour les systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale sont achevés.

En résumé, le ministère de la Justice n'a aucune difficulté à respecter l'échéancier fixé pour la conformité à l'an 2000. L'élaboration et l'essai de l'AEOEF seront terminés au début de 1999, et le travail se poursuit sur d'autres systèmes essentiels à la mission du Ministère. L'infrastructure du Réseau d'accès à la justice sera prête pour l'an 2000 avant le mois de mars 1999.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Autorisations de dépenser – Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

Renseignements sur le personnel

Tableau 2.1 : Structure organisationnelle

Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

Autres renseignements financiers

Tableau 3 Résumé des articles courants de dépenses

Tableau 4 Ressources du programme par secteur d'activité pour l'année budgétaire

Tableau 5 Paiements de transfert par secteur d'activité

Tableau 6 Recettes par secteur d'activité

Tableau 7 Coût net du programme pour 1999-2000

Autres informations

Tableau 8 Lois appliquées par le ministère de la Justice

Tableau 9 Références

Tableau 1 : Autorisations de dépenser - Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1999-2000	Budget des dépenses principal 1998-1999
Ministère de la Justice			
1	Dépenses de fonctionnement	212,9	193,8
5	Subventions et contributions	298,8	283,7
(L)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation de voiture	-	-
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28,8	26,1
Total du Ministère		540,5	503,6

Renseignements sur le personnel

Table 2.1 : Structure organisationnelle

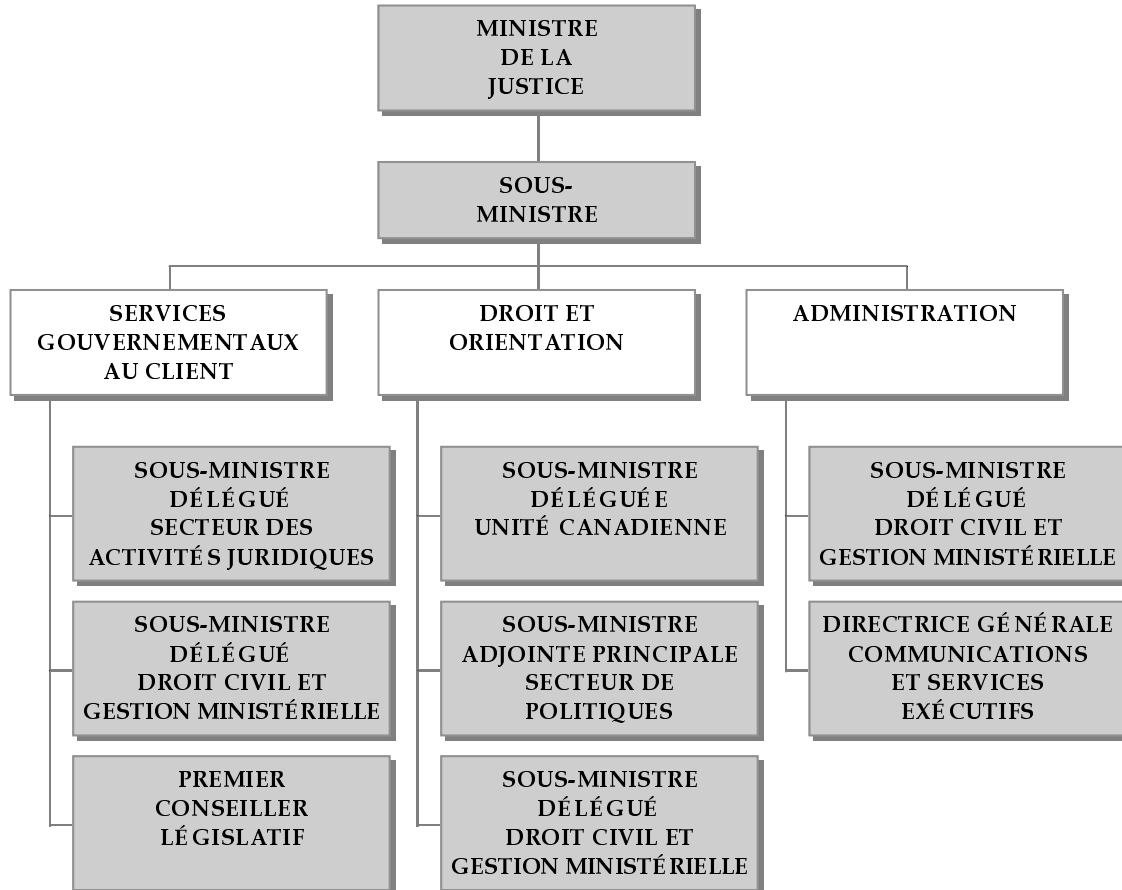


Tableau 2.2 Équivalents temps plein (ÉTP) prévues par secteur d'activité

	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Services gouvernementaux au client	1 636	1 623	1 629	1 499
Droit et orientation	524	474	305	251
Administration	340	340	340	340
Total du Ministère	2 500	2 437	2 274	2 090

Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Résumé des articles courants de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	165,3	151,1	135,4	124,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	26,1	30,2	27,0	24,8
Ministère de la Justice - Traitement et allocation de voiture	-	-	-	-
	191,4	181,3	162,4	148,8
Biens et services				
Transports et communications	24,3	16,9	9,3	9,7
Information	10,9	7,6	4,2	4,4
Services professionnels et spéciaux	109,0	76,0	41,8	43,5
Location	5,6	3,9	2,1	2,2
Achat de services de réparation et d'entretien	4,2	2,9	1,6	1,7
Services publics, fournitures et approvisionnements	7,9	5,6	3,1	3,2
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Dépenses en capital secondaires	10,9	7,6	4,2	4,3
	172,8	120,5	66,3	69,0
Total des dépenses de fonctionnement	364,2	301,8	228,7	217,8
Paiements de transfert				
Subventions	11,9	23,2	23,2	22,3
Contributions	279,2	304,0	348,3	351,1
Total	655,3	629,0	600,2	591,2

Tableau 4 : Ressources du programme par secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Budgétaires			Dépenses prévues
	ÉTP	Fonctionnement	Subventions et contributions	
Services gouvernementaux au client	1 623	162,5	-	162,5
Droit et orientation	474	105,6	327,2	432,8
Administration	340	33,7	-	33,7
Total	2 437	301,8	327,2	629,0

Tableau 5 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(dollars)	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<u>SUBVENTIONS</u>				
Droit et orientation				
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada - Subvention d'administration	18 170	18 170	18 170	18 170
L'institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 140	1 140	1 140	1 140
Programme d'accès aux études de droit pour Autochtones	210 631	210 631	210 631	210 631
Association canadienne des chefs de police destiné au Comité sur les modifications de la loi	12 274	12 274	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law (Commonwealth Legal Advisory Service)	7 220	7 220	7 220	7 220
Académie de droit international de la Haye	8 620	8 620	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	26 600	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	268 345	128 345	128 345	128 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	38 600	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	48 771	48 771	48 771	48 771
Subventions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de politiques ou de programmes	113 000	300 000	300 000	300 000
Subventions aux particuliers, aux organisations professionnelles, sociétés et associations sans but lucratif, autres organisations, sociétés et associations sans but lucratif, et les établissements d'enseignement, pour la mise en oeuvre de lignes directrices et de mesures d'application visant les pensions alimentaires pour enfants	100 000	100 000	100 000	-
Subventions pour soutenir l'initiative pour des communautés plus sûres	11 043 700	22 293 394	22 306 728	21 455 061
Total subventions	11 897 071	23 193 765	23 207 099	22 255 432

	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<u>CONTRIBUTIONS</u>				
Droit et orientation				
Fonds pour le programme d'assistance parajudiciaires aux autochtones et autres projets autochtones	4 500 000	3 997 500	3 997 500	3 997 500
Contributions aux provinces et aux territoires afin de contribuer aux services d'aide juridique	81 913 000	79 827 507	79 827 507	79 827 507
Contributions aux provinces et aux territoires relativement à des accords approuvés par le gouverneur en conseil concernant le partage des coûts des services juridiques offerts en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	144 750 000	151 770 000	156 660 000	161 990 000
Contributions aux provinces et aux territoires pour le programme de contrôle des armes à feu	20 390 074	10 390 330	33 509 928	21 391 282
Contributions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de politiques ou de programmes	3 299 725	2 107 219	2 107 255	1 678 255
Contributions en vertu de la Stratégie relative à la justice applicable aux autochtones	3 994 000	5 449 406	5 449 406	2 900 000
Contributions en vertu du Fonds pour la mise en oeuvre et l'application des pensions alimentaires pour enfants	17 127 138	19 884 081	10 909 000	-
Contributions pour les activités à l'appui du Programme du lutte contre la violence familiale	400 000	400 000	400 000	400 000
Contributions pour soutenir l'initiative pour des communautés plus sûres	2 811 700	7 811 698	7 818 364	7 805 031
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'informations juridiques)	-	3 395 993	3 395 993	3 395 993
Contributions pour soutenir la Stratégie concernant le renouvellement du système de justice pour les jeunes		19 000 000	44 250 000	67 720 000
Total des contributions	279 185 637	304 033 734	348 324 953	351 105 568
Total des subventions et des contributions	291 082 708	327 227 499	371 532 052	373 361 000

Tableau 6 : Recettes par secteur d'activité

Recettes à valoir sur le crédit (en milliers de dollars)	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Services gouvernementaux au client	-	-	-	-
Droit et orientation	33,6	78,4	135,9	92,7
Administration	-	-	-	-
Recettes totales	33,6	78,4	135,9	92,7

Tableau 7 : Coût net du programme pour 1999-2000

(en milliers de dollars)		Total
Dépenses brutes prévues		629,0
Plus :		
Services reçus sans frais		
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)		19,9
Services de comptabilité et d'émission de chèques offerts par TPSGC		-
Cotisation visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT		10,0
Rémunération des employés fournie par Ressources humaines Canada		,1
		30,0
Coût total du Programme		659,0
Moins :		
Recettes à faire valoir sur le crédit		78,4
		78,4
Coût net du Programme		580,6
Coût net estimatif du Programme en 1998-1999		652,3

Autres informations

Tableau 8 : Lois appliquées par le ministère de la Justice

La ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	L.R.C. 1970, chap. A-14
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	L.R., chap. C-5
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume Uni relative au jugement en matière civile et commerciale</i>	L.R., chap. C-30
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	1960, chap. 44
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	L.R., chap. 17 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les contraventions</i>	1992, chap. 47
<i>Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne</i>	L.R., chap. C-50
<i>Loi sur le divorce</i>	L.R., chap. 3 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	L.R., chap. E-13
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.R., chap. E-23
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	L.R., chap. 4 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	L.R., chap. F-7
<i>Loi sur les armes à feu</i>	1995, chap. 39
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	L.R., chap. F-28
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	L.R., chap. F-29
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	L.R., chap. F-32
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	L.R., chap. H-6
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	L.R., chap. I-1
<i>Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises</i>	1991, chap. 13
<i>Loi d'interprétation</i>	L.R., chap. I-21
<i>Loi sur les juges</i>	L.R., chap. J-1
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	L.R., chap. J-2
<i>Loi sur la Commission du droit au Canada</i>	1996, chap. 9
<i>Loi sur le mariage (degrés interdits)</i>	1990, chap. 46
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	L.R., chap. 30 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R., chap. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	L.R., chap. O-5
<i>Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux</i>	L.R., chap. P-16
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	L.R.C. 1970, chap. P-24
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985</i>	L.R., chap. 40 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., chap. S-7
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	L.R., chap. S-18
<i>Loi sur la révision des lois</i>	L.R., chap. S-20
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	L.R., chap. S-22
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	L.R., chap. S-26
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	L.R., chap. T-2
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	L.R., chap. 16 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	L.R., chap. Y-1

La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)
<i>Loi sur les connaissances</i>	L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)
<i>Code criminel</i>	L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	L.R., chap. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)

Tableau 9 : Références

Un autre moyen - La médiation en matière de divorce et de séparation (JUS-P-479)

- renseignements de base au sujet de la médiation en matière de divorce et de séparation.

Comment faire rapatrier votre enfant? (JUS-P-543)

- renseignements sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; la publication indique comment la Convention peut aider à obtenir le retour d'un enfant enlevé du Canada et comment présenter une demande.

Les droits des autochtones et la Constitution (JUS-P-276)

Le système de justice au Canada (JUS-P-645), Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703)

- à l'intention des étudiants et autres citoyens qui désirent se renseigner sur la nature du système de justice au Canada.

La Loi sur les langues officielles de 1988 (JUS-P-563)

- un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et la langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire.

Le secret du petit cheval (JUS-P-533)

- un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.

La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677)

- pour les femmes immigrantes souffrant de violence dans une relation ou dans une famille.

Vrai ou Faux? Que dit la Loi sur les jeunes contrevenants (JUS-P-697, brochure)

État du programme de la Justice (2ième éd., avril 1997)

Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (JUS-P-666, brochure)

Engagement de garder la paix (JUS-P-696, brochure)

La protection des Canadiens et de leur famille - Mesures visant les délinquants violents à risque élevé (brochure)

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour les enfants (JUS-P-711, brochure)

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour les enfants (JUS-P-725, brochure)

La nouvelle loi sur les armes à feu : Tenons-nous-en aux faits! (JUS-P-700, brochure)

Projets de règlements sur les armes à feu au Canada (brochure)

Autorisations d'acquisition d'armes à feu (JUS-P-626, brochure)

Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel (JUS-P-695, brochure)

Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle...Les dispositions de la loi (JUS-P-536, brochure)

PUBLICATIONS SUR L'INTERNET

Les publications suivantes sont disponibles en entier sur le site Web du ministère de la Justice à <http://canada.justice.gc.ca>

Budget des dépenses 1998 - 1999, Rapport sur les plans et priorités

Budget des dépenses 1997 - 1998 Partie III

Décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (6 septembre 1996)

Guide des procureurs de la Couronne (Édition de janvier 1993)

Information et éducation

Rapports et analyses

Pour des collectivités plus sûres (publication - prévention du crime)

Documentation relative aux pensions alimentaires pour enfant

Pensions alimentaires pour enfants - documents de travail public

*Les incidents économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants
- rapport de recherche*

*Les incidents économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants
- sommaire exécutif*

Conférences du ministère de la Justice

*La Justice sur l'autoroute électronique
Symposium sur les technologies numériques et le droit d'auteur*

*Rapport sur les communications entre les représentants du ministère de la Justice et les
tribunaux - L'Honorable Charles L. Dubin, C.R., LL.D. (septembre 1996)*

La lutte contre la discrimination - les faits

Modifications à la Loi Canadienne sur les droits de la personne (mai 1996)